Les fondements sensibles de l'expérience publique

Louis Quéré et Cédric Terzi

Occasional Paper 12
Paris, Institut Marcel Mauss – CEMS
2013

Les fondements sensibles de l'expérience publique

Louis Quéré et Cédric Terzi

Texte publié en portugais in V. R. Veiga França & L. De Oliveira (eds), *Acontecimento: reverberações*, Belo Horizonte, Autêntica Editora LTDA, 2012, p. 295-308.

« Il faut qu'un problème soit senti pour pouvoir être énoncé » (Dewey, 1993, p. 132). On peut penser que cette observation s'applique aussi aux problèmes publics, et donc supposer que leur institution et leur résolution ont des fondements d'ordre sensible. En effet, pour John Dewey, l'appréhension sensible du caractère problématique d'une situation précède l'élaboration cognitive du problème dans l'enquête : « Formuler la nature d'un problème signifie que la qualité sous-jacente (…) est devenue l'objet d'une pensée articulée. Mais quelque chose se présente comme problématique avant que l'on reconnaisse *quel* est le problème. Le problème est eu, ou bien on en a l'expérience, avant qu'il puisse être énoncé ou mis en avant ; mais il est eu en tant que qualité immédiate d'une situation globale. Sentir que quelque chose fait problème, que quelque chose laisse perplexe et demande à être résolu, indique la présence de quelque chose qui pénètre tous les éléments et toutes les considérations. La pensée est l'opération par laquelle cette chose est convertie en des termes pertinents et cohérents » (Dewey, 1931, p. 249). L'enquête, qui est une opération intellectuelle, transforme ainsi une appréhension directe et immédiate, de l'ordre d'un « avoir » ou d'un sentir, en une perception réfléchie de relations, et notamment de relations entre conditions et conséquences. Dewey prend soin de préciser que la situation n'est pas pour autant un sentiment ou une émotion : « Au contraire, le sentiment, la sensation et l'émotion doivent eux-mêmes être identifiés et décrits en fonction de la présence immédiate d'une situation qualitative totale » (Dewey, 1993, p. 129). En quoi consiste cet « en fonction de » ? Comment se fait la conversion évoquée ? Quel rôle jouent sentiments et émotions dans la pensée qui articule un problème ? Quel travail effectuent-ils ?

Nous n'allons pas entrer dans une discussion des théories de l'émotion, ni du rôle des émotions dans les mobilisations collectives. Nous allons simplement considérer un événement récent en France, qui nous permettra d'une part d'évaluer la pertinence du jugement de Dewey – « Il faut qu'un problème soit senti pour pouvoir être énoncé » –, d'autre part de

commencer à saisir le travail du sentiment et de l'émotion dans l'institution et la résolution des problèmes publics.

L'événement est une « affaire » suscitée au printemps 2011 par une campagne d'affichage de la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE) avant le salon annuel de l'agriculture à Paris. Deux des affiches dénonçaient les effets néfastes de l'agriculture industrielle en France en évoquant le danger mortel de la décomposition des algues vertes sur les plages, algues dont le développement indésirable est imputable aux pratiques de cette agriculture. Ces affiches devaient être placardées dans le métro parisien, mais elles ont été boycottées par la régie publicitaire de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), sous prétexte qu'il s'agissait de « visuels très dénigrants, contraires au principe de neutralité du service public », car véhiculant un message « trop agressif », « visant directement les éleveurs ».

Bien qu'aucune mention ne fût faite de la Bretagne sur les affiches, la plage polluée qu'elles présentaient a été immédiatement identifiée comme bretonne et dûment localisée (les affiches ont été abondamment reproduites par la presse et ont beaucoup circulé sur Internet). Ce qui a conduit le Président de la Région Bretagne à porter plainte contre la FNE, au motif que les affiches nuisaient aux intérêts économiques de la région, et, ce qui ne figurait évidemment pas dans l'accusation publique, blessaient la susceptibilité de nombre d'acteurs engagés à l'époque dans l'élaboration des plans d'action pour réduire le phénomène. Cette plainte a finalement été retirée quelques jours avant qu'elle ne soit examinée par un tribunal – à un moment précisément où l'on constatait une recrudescence, sans doute due aux conditions météorologiques du printemps 2011, des échouages d'algues vertes sur nombre de plages bretonnes.

Par ailleurs des habitants de la commune qui a reconnu une de « ses » plages sur les affiches ont contesté la véracité de la photo reproduite, arguant du fait qu'ils n'avaient jamais vu autant d'algues vertes sur cette plage. Il a finalement été établi que la photo avait bien été

prise sur cette plage à telle date, par telle personne, dans telles circonstances, et qu'elle n'avait subi aucune retouche.

L'expérience sensible des algues sur les plages et le problème public des « algues vertes »

Venons-en à l'examen de la première de ces affiches. Faisons d'abord abstraction de la seconde partie de la légende, qui affirme des certitudes qui n'ont été acquises qu'au terme de l'enquête, c'est-à-dire à travers un processus relativement long de recherche de causes et de responsabilités ; et précisons qu'en l'état où elles apparaissent sur la photo, les algues ne sont pas dangereuses ; elles le deviennent lorsqu'elles s'accumulent et se décomposent. Cette image d'une plage transformée en champ d'algues vertes suffit à faire sentir le caractère problématique de la situation, en tant que qualité diffuse affectant la sensibilité. Cette qualité est évidemment éprouvée sur un arrière-plan de connaissances, de pratiques et d'habitudes sociales, ou encore de croyances, de préférences et d'attentes de « normalité ».

Le sens de cette affiche est saisi par quiconque saura en identifier le caractère ironique. Sa composition est organisée autour d'une tension entre l'état de la plage photographiée et les « bonnes vacances » souhaitées par la légende, la première ne se prêtant manifestement pas aux secondes. La saisie de cette tension n'implique de connaître ni le problème des « algues vertes », ni même la situation spécifique des plages bretonnes. Quiconque a fait l'expérience sensible des désagréments engendrés par les algues sur les plages, et notamment de la sensation poisseuse que l'on ressent lorsqu'elles viennent se coller à la peau, *est saisi* par la situation présentée par l'affiche (plus qu'il ne la saisit). Les auteurs de l'affiche font fond sur cette expérience sensible qu'ils tiennent manifestement pour évidente, et ils le font à bon droit. Nous pouvons également tenir pour acquis que personne ne s'est mépris en considérant cette affiche comme une campagne publicitaire pour les séjours balnéaires en Bretagne, ni en prenant la FNE pour une agence de voyages susceptible d'être sollicitée pour connaître le nom d'une plage porteuse de tant de promesses.

Pour sa part, un habitué des lieux saura que ce n'est pas l'état habituel et « normal » de cette plage de sable fin, que le phénomène est apparu à telle époque, qu'il se produit à certains moments de l'année, qu'il s'agit d'une pollution d'origine humaine, et qu'elle contrarie ou entrave un certain nombre d'activités - celles des plaisanciers, des pêcheurs, des baigneurs,

des professions liées au tourisme, des vacanciers, etc. Quant aux habitudes impliquées, elles concernent différents usages économiques et sociaux, historiquement constitués, des bords de mer, notamment le tourisme, la prise de vacances, les séjours en bord de mer en été, l'utilisation des plages comme aires de jeux pour les enfants, etc. L'image suivante donne une idée de ce que deviennent ces aires de jeux lorsqu'elles sont victimes de marées vertes. Il s'agit d'une photo affichée sur son site Internet par l'association *Halte aux marées vertes* au printemps 2011 pour étayer la crédibilité du cliché utilisé par la FNE pour sa campagne ; la photo a été prise quelques mois plus tôt sur une plage très fréquentée, située à une quinzaine de kilomètres de la plage des affiches :

Les remarques précédentes indiquent qu'il est possible d'esquisser la description d'une affiche consacrée aux « algues vertes » sans faire référence à leur caractère de problème public. Ce qui revient à suggérer que l'intelligibilité de cette affiche – et du problème dont elle traite – repose sur un fondement d'ordre sensible. Pour le dire avec plus de force : notre description suggère que la controverse relative aux « algues vertes » serait purement et simplement dépourvue d'intelligibilité si elle ne faisait pas fond sur une expérience sensible de ce que sont les plages et leurs usages, et la manière dont ils sont d'une manière ou d'une autre reliés à de « bonnes vacances ». Or cet ensemble est caractéristique d'une *forme de vie* dans laquelle les « bonnes vacances » sont conçues comme quelque chose de désirable et

d'économiquement rentable, faisant apparaître tout ce qui est susceptible de les entraver comme problématique.

Pourtant, l'affiche ne se contente pas de donner une consistance sensible aux désagréments engendrés par la présence d'algues sur les plages. Elle rapporte explicitement cette dernière à un champ problématique : « *L'élevage industriel des porcs et les engrais génèrent des algues vertes. Leur décomposition dégage un gaz mortel pour l'homme* ». Cette formulation donne un nom, « algues vertes », au problème que l'image donne à voir. Plus encore, elle l'évoque en tant qu'aspect d'un *réseau conceptuel*. Celui-ci sert de ressource pour identifier son origine : « *L'élevage industriel des porcs et les engrais génèrent des algues vertes* », et pour désigner certaines de ses conséquences : « *Leur décomposition dégage un gaz mortel pour l'homme* »[1].

Avant toute chose, il convient de souligner que les annonceurs formulent explicitement le champ problématique des « algues vertes » à la manière d'une consigne de lecture. C'est dire qu'ils adressent leur affiche à des passants susceptibles de saisir immédiatement le désagrément des algues sur les plages, mais n'y voient pas nécessairement une manifestation du problème public des « algues vertes ».

Sous les auspices de cette consigne de lecture explicite, l'affiche donne non seulement à voir une plage impropre aux vacances, mais une plage qui est rendue impropre aux vacances par un problème causé par certaines pratiques agricoles. Elle invite donc à saisir l'expérience sensible d'un désagrément comme la manifestation d'un problème qu'il convient de comprendre comme une *conséquence* de l'élevage industriel des porcs et de l'usage d'engrais.

Si cette mention du réseau conceptuel des « algues vertes » est explicite, elle n'en formule pas les articulations. Les concepteurs de l'affiche tiennent pour acquis qu'ils s'adressent à des personnes qui ont suivi le problème, suffisamment du moins pour savoir ce que l'enquête a établi à son sujet. L'affiche suggère en effet qu'il est établi, d'une part que la propagation des algues vertes est la conséquence d'un afflux d'azote et de nitrates, générés par l'agriculture intensive et, en particulier, par le lisier de porc et l'engraissage excessif des terres, et d'autre

[1] Dans la terminologie de Joseph Gusfield, la détermination de l'origine d'un problème correspond à la fixation d'une « responsabilité causale », tandis que l'identification de ses conséquences participe de l'assignation d'une « responsabilité politique » (Gusfield, 2009, pp.14-17).

part, que la présence de ces algues est susceptible d'avoir des conséquences mortelles pour l'homme.

La convocation de ce champ problématique amplifie et enrichit considérablement la perception de la situation. Sous sa perspective, la présence de l'enfant sur la plage n'évoque pas seulement l'expérience désagréable de jouer et de se baigner dans les algues, mais le danger mortel potentiellement encouru par le fait d'être exposé à ces algues-là. Saisie dans le réseau conceptuel du problème des algues vertes, la photographie met en scène une personne potentiellement en danger, c'est-à-dire une personne à laquelle il est requis de prêter assistance. Cette perspective confère une pertinence particulière au fait qu'il s'agisse d'un enfant : c'est-à-dire de la catégorie même de la personne à protéger. Cet enfant est innocent dans tous les sens du terme : il ne peut pas savoir qu'il prend des risques en jouant au milieu des algues et ne peut en conséquence pas être tenu pour responsable des conséquences potentielles de ses actes.

Ainsi, l'affiche ne se contente pas de faire fond sur l'expérience sensible d'un désagrément. Elle l'enrichit considérablement en l'articulant au problème des « algues vertes ». Les annonceurs convoquent ce champ problématique à la manière d'un monde objectif, auquel quiconque est invité à se référer pour mesurer la portée des amoncellements d'algues sur les plages bretonnes.

Rappelons rapidement comment des enquêtes ont progressivement constitué ce champ problématique. Cela fait maintenant une quarantaine d'années que le phénomène des marées vertes (qui a toujours existé de façon très limitée) a pris des dimensions considérables, et qu'il est devenu un problème public. Il est devenu un problème public parce qu'il a été institué comme tel et constitué en drame, au sens littéraire du terme, sur la scène publique. Il a été institué en problème dès lors qu'il a été perçu comme nouveau et anormal, et catégorisé comme pollution d'origine humaine, pollution inacceptable mais remédiable. On l'a analysé pour en trouver les causes et proposer des solutions. On a établi des responsabilités concernant à la fois l'origine du phénomène et la prise en charge du traitement de ses conditions et conséquences.

En rapportant la présence d'algues sur les plages à « *l'élevage industriel des porcs* » et aux « *engrais* », les annonceurs font fond sur une problématisation initiée par des associations écologiques. Le premier constat de pollution de plages par les algues vertes a été fait en 1971.

Petit à petit les scientifiques sollicités par les associations écologiques ont établi que c'est la trop grande teneur des eaux de rivière en nitrates qui provoque la prolifération des algues vertes dans les baies peu profondes dès que l'eau de mer se réchauffe au printemps et que l'ensoleillement s'accroît. Cette teneur résulte pour l'essentiel du lessivage des terres agricoles, qui comportent trop d'azote et de nitrates. Ces surcroîts ont pour principale origine l'usage excessif d'engrais et l'épandage trop important des déjections animales issues des élevages hors sol.

Si l'Etat français a fait siennes les explications du phénomène par les scientifiques, celles-ci continuent d'être contestées par les principales organisations agricoles de la région : syndicats d'agriculteurs ; chambres d'agriculture ; organisations professionnelles… Celles-ci invoquent une plus grande ancienneté du phénomène, plutôt que les nitrates elles incriminent les phosphates rejetés par les stations de traitement des eaux usées, soulignent l'importance des conditions géo-climatiques et minorent, voire nient totalement, le rôle de l'azote d'origine agricole (« Aucune corrélation n'est démontrée entre rejets d'azote et développement d'algues vertes »). Les algues vertes pourraient même être un atout pour l'économie régionale, si on réussissait à les ramasser avant leur échouage et à les valoriser, par exemple pour produire des nanomatériaux ! Certaines de ces organisations ont recours aux services d'un « Institut scientifique et technique de l'environnement », créé et dirigé, avec le soutien de l'industrie agroalimentaire de l'Ouest, par un ingénieur agronome, ancien de l'INRA. Celui-ci conteste en particulier le bien-fondé des directives européennes sur les nitrates, arguant qu'il n'y a aucune raison sanitaire de les maintenir, puisque les nitrates sont plutôt bénéfiques pour la santé. Il a été taxé de charlatanisme par une bonne partie de la communauté scientifique, mais il reste très sollicité par la frange la plus « négationniste » du monde agricole.

En mentionnant que la décomposition des algues « *dégage un gaz mortel pour l'homme* », les annonceurs font implicitement référence à une problématisation plus récente, engendrée par une succession d'événements douloureux récents (dont la mort inexpliquée de chiens sur une plage polluée, puis celle d'un cheval et enfin le décès, en 2009, d'un chauffeur de camion transportant des algues vertes ramassées sur une plage vers une aire de stockage). Ces décès ont contribué à étendre l'enquête à des aspects précédemment peu explorés, comme la dangerosité de ce type d'algue, et à donner à ce problème une dimension de problème de santé publique. Ce n'est en effet qu'assez récemment que scientifiques et médecins ont établi que les algues vertes en putréfaction dégageaient plusieurs substances toxiques, dont un gaz

mortel, le sulfure de dihydrogène (SH2). Le rapport de l'Institut National de l'Environnement et des Risques confirmant officiellement la dangerosité des gaz toxiques dégagés par la décomposition des algues vertes ne date que de 2009. Une réglementation de l'accès aux plages polluées a donc été adoptée pour prévenir les accidents, et des dispositions prises pour mettre en garde les usagers.

On notera le rôle important des événements dans l'approfondissement de la connaissance du phénomène, et dans la modification de la perception et de l'évaluation de son caractère problématique. Lorsqu'ils se produisent, ils sont inscrits (non sans susciter des débats et des conflits) dans un champ problématique constitué, en évolution constante, et ils contribuent, en relançant l'enquête, à le développer. Tel a de nouveau été le cas au cours de l'été 2011, lorsque les cadavres de trente-six sangliers ont été découverts sur une plage près d'une zone de putréfaction d'algues vertes. Leur mort a-t-elle été provoquée par l'inhalation de SH2, ou bien résulte-t-elle d'un empoisonnement volontaire ? L'enjeu de la confrontation de ces deux explications était l'inscription ou non de l'événement dans le champ problématique des marées vertes, en son état de développement à l'époque, avec tout ce que cela impliquait. Et l'on comprend l'ardeur des porte-parole du milieu agricole à soutenir la thèse de l'empoisonnement volontaire, puisque cela leur permettait de dédouaner les mauvaises pratiques de l'agriculture intensive.

Une stabilité relative ayant été atteinte dans l'explication du phénomène, quoique toujours rejetée par les défenseurs de l'agriculture intensive et par les porte-parole de l'industrie agroalimentaire, des dispositifs de traitement ont été mis au point. Ils ont deux volets. Le premier concerne le ramassage, le stockage et le traitement des algues ramassées. Ces opérations ont été à la charge des collectivités locales pendant plusieurs années ; l'Etat a récemment apporté son aide pour soulager les finances de ces collectivités locales. Le second concerne l'établissement, dans le cadre d'un plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, de programmes territoriaux de réduction des rejets d'azote dans les bassins versants dont les eaux affluent dans les baies polluées. La principale mesure consiste à inciter et aider les agriculteurs à transformer progressivement les systèmes de culture pour limiter les apports d'engrais chimiques et les épandages de lisier, de façon à réduire les écoulements d'azote dans les cours d'eau (diminution du cheptel, extension des herbages, réduction de la culture du maïs, couverture végétale des sols pendant l'hiver, multiplication des fermes « bio », aménagement foncier, restauration du bocage, etc.). Ces plans territoriaux ont été élaborés, ou

sont en cours d'élaboration, dans le cadre d'une concertation entre les professions agricoles, les collectivités territoriales, les scientifiques (un comité scientifique régional, chargé d'expertiser et d'évaluer les projets de territoire a été créé en février 2010), les administrations publiques et les associations de défense de l'environnement ; ils bénéficient d'aides financières de l'Etat. L'élaboration et la mise en oeuvre de ces plans requièrent une coopération entre ces différents partenaires, coopération dont les bases restent fragiles, tant le problème suscite tensions et émotions.

C'est dans ce contexte d'élaboration difficile de plans de lutte contre les marées vertes qu'est intervenue la campagne de la FNE. Ce qui explique en partie la réaction très vive des autorités régionales, qui ont voulu prévenir un raidissement des porte-parole du monde agricole engagés dans la négociation.

Émotions, partage des émotions et expérience publique

Ce rapide détour a permis d'observer comment la campagne d'affichage fait fond sur une expérience sensible qu'elle enrichit par son articulation à un champ problématique progressivement constitué au fil de longues enquêtes. Mais revenons maintenant à la manière dont les expériences sensibles et les émotions qui leur sont associées peuvent intervenir dans la problématisation d'une situation.

Il faudrait examiner dans le détail les différents affects constituant l'expérience d'une confrontation à une plage polluée par les algues vertes : déplaisir, répulsion, dégoût, ennui, irritation, colère, etc. Contentons-nous de quelques observations. Les contrariétés rencontrées dans l'usage et la jouissance de ce type de lieu sont souvent source de mécontentement et d'indignation. En effet, les habitudes et activités courantes des usagers peuvent être perturbées par la présence des algues vertes, ce qui les oblige à s'ajuster aux conditions environnantes, à réviser leurs plans d'action, à aller à l'encontre des attentes, orientations et préférences activées dans la situation, à modifier, temporairement ou durablement, leurs habitudes, etc. Imaginons la surprise et la déception des parents qui découvrent, recouverte d'algues vertes et donc impraticable, la plage où ils pensaient pouvoir passer leur après-midi avec leurs enfants, pour y jouer, s'y baigner, etc. Si cela se répète, ils pourront s'indigner, peut-être considérer que « ça suffit ; on n'en peut plus d'être enlisés dans les algues vertes »,

ou que « la mairie », qui est censée assurer la propreté et la sécurité des plages de sa commune, ne fait pas ce qu'elle devrait faire, ou encore que l'Etat ne prend pas le problème à bras le corps, alors qu'il le devrait, etc.

L'habitué des lieux, qui a pu observer l'évolution du phénomène sur plusieurs années, pourra éprouver du chagrin, de la tristesse ou de l'amertume devant le spectacle de ces plages régulièrement polluées. Son émotion sera cependant différente selon qu'il pense que l'on ne peut pas faire autrement que s'accommoder du phénomène, – parce qu'on ne peut rien y changer, que c'est la rançon du progrès –, donc qu'il faut s'y résigner et s'y habituer, mettre les habitudes, les attitudes et les pratiques en accord avec les changements advenus dans l'environnement, et peut-être tirer parti de ces changements –, ou, au contraire, qu'il pense qu'il est possible de modifier les choses et d'adapter les conditions environnantes pour qu'elles répondent aux besoins, objectifs, valeurs partagés, donc qu'il croit qu'il est possible de remédier au problème et qu'il faut le faire, en s'attaquant à ses causes et en établissant des responsabilités. Tout dépend alors de la manière dont il perçoit ces causes et responsabilités, du crédit et du degré de certitude qu'il accorde aux conclusions des expertises portées à la connaissance du public, et de l'idée qu'il se fait des actions possibles sur ces causes et responsabilités. Tandis que le dégoût, l'indignation, la colère, la révolte n'apparaîtront pas dans le premier cas, ils procèderont, dans le second cas, de la conviction que la pollution est la conséquence indirecte d'initiatives humaines et de choix économiques et sociaux, et que l'on peut et doit y remédier, qu'elle résulte de négligences coupables ou d'une insensibilité aux biens communs de l'environnement, que, dans cette affaire, les responsabilités, diverses et variées, ne sont pas assumées, qu'il y a trop d'hésitations et d'incohérences dans le comportement des pouvoirs publics, qu'il y a une socialisation indue des effets néfastes d'initiatives et d'activités privées, que, s'agissant de la préservation de biens communs (au rang desquels l'eau et les plages), est inacceptable le refus de reconnaître un droit de regard du public sur les orientations des activités professionnelles et sur celles du développement économique et social, etc. Ces émotions ne feront pas nécessairement de celui qui les éprouve un activiste, mais il aura une expérience différente du problème : il le percevra à travers ce qu'il connaît des expertises scientifiques et des débats et actions publics qu'elles ont déclenchés ; il évaluera différemment les déclarations et initiatives des uns et des autres, trouvera certaines inacceptables, d'autres bienvenues ; et il nourrira un intérêt et une préoccupation plus forts pour le développement et l'aboutissement des processus en cours. Cependant, l'acquisition de cette capacité d'articuler les données du problème par la pensée et

le discours n'effacera pas les affects premiers éprouvés à la vue des plages polluées ; elle fera cependant naître des émotions différentes.

Nous sommes partis de l'idée de Dewey selon laquelle la réflexion et l'enquête transforment l'expérience immédiate, de nature affective, de la qualité diffuse d'une situation, qu'elles remplacent le simple « avoir » par un « percevoir », qui est un geste plus intellectuel. Quel rôle jouent les affects, et notamment les émotions, dans cette transformation ? On a coutume d'attribuer un pouvoir ambivalent à ces dernières : elles peuvent paralyser l'action et la réaction, si elles submergent les individus, ou elles peuvent leur donner l'énergie nécessaire pour venir à bout des obstacles et traiter la situation qui a contrarié leurs habitudes, leurs orientations, leurs préférences ou leurs valeurs. S'il est vrai que les émotions comportent des évaluations implicites d'une situation, qu'elles manifestent des attachements à des valeurs, et qu'elles correspondent à une mise en échec des habitudes, à une perturbation des attentes ou des préférences, à une déstabilisation des croyances ou des certitudes, elles sont des moteurs de l'enquête et des facteurs importants des révisions exigées. Même les résultats de celle-ci sont soumis à une évaluation constante, pour une part affective : la satisfaction ou l'insatisfaction éprouvée, le contentement ou le mécontentement, l'assurance ou le doute sont des critères décisifs dans la décision de suspendre, de poursuivre ou de relancer l'enquête.

On retrouve aussi dans l'enquête le caractère ambivalent des émotions. Elles peuvent stimuler les révisions comme les bloquer. Elles peuvent les stimuler dans deux directions : soit inciter à s'ajuster à la réalité du monde ou à la structure de la situation, en modifiant ses croyances et ses préférences, voire ses valeurs, soit pousser à changer le monde pour le faire correspondre à ses valeurs, que l'on refuse de réviser. Mais elles peuvent aussi bloquer les révisions, et ainsi conforter les valeurs. C'est ce que font souvent les émotions collectives, dans lesquelles le partage de l'émotion assure à celui qui l'éprouve qu'elle est bien partagée par les autres, que son objet est le même pour tous, et qu'il en va de même pour les valeurs insatisfaites. Ou encore que les autres, comme soi, résistent soit à l'accommodement avec une réalité tenue pour insatisfaisante, soit aux révisions sollicitées. Cette assurance est elle-même un « facteur d'émotion et de partage de l'émotion » (Livet, 2002, p. 135), car nous sommes sensibles émotionnellement à « la valeur qui consiste à partager [une] valeur commune » (*ibid.*, p. 130) : « Dans une émotion collective, les attentes, les buts et les préférences sont supposés eux aussi collectifs, et les expressions de l'assemblée sont là pour confirmer que puisque les émotions sont partagées, les attentes, buts et préférences le sont aussi. Le partage de l'émotion

est bien souvent le seul moyen de saisir la convergence des buts et des préférences » (*ibid.*, p. 125). Plus l'assurance est grande que l'objet de l'émotion est le même pour tous, ou plus l'assurance sur la convergence des objectifs ou des valeurs est forte, plus cette assurance est elle-même une émotion. C'est pourquoi « partager les émotions, ce n'est pas les décharger (…) c'est les transformer en valeurs socialement reconnues et résistantes à un destin contraire » (*ibid.*, p. 135).

Pour revenir au cas qui nous occupe, l'indignation des agriculteurs bretons face aux accusations dont ils sont la cible concernant l'origine des algues vertes, et leur animosité vis-à-vis des associations de défense de l'environnement (mais la réciproque est vraie), illustrent bien cet aspect du phénomène. Mais il en va de même pour ceux qui mènent le combat contre les marées vertes : ils refusent l'accommodement avec la réalité et en appellent, au nom de valeurs et certitudes qu'ils estiment fondées et partagées, donc non révisables, à une révision des croyances, des orientations et des habitudes sous-tendant un certain nombre de pratiques dans différents domaines (agriculture, traitement des eaux usées, autorisations administratives de création ou d'extension d'élevages, engagements de l'Etat et des collectivités territoriales, etc.). Les émotions collectives stimulent les refus, activent ou bloquent les révisions, d'un côté comme de l'autre. Du côté des agriculteurs, elles entretiennent les certitudes et les valeurs d'un groupe professionnel face aux défis qui lui sont lancés ; de plus, elles entérinent un blocage collectif de révisions qui ne peuvent se faire que collectivement ; y contribuent notamment les émotions d'indignation et de colère, voire de rage et de haine, qui prennent pour cible non pas le « système » socio-économique qui pousse, voire oblige, les membres de ce groupe à adopter les pratiques dont les conséquences provoquent le malaise, mais les « écologistes intégristes » et ceux qui les soutiennent (notamment les scientifiques, accusés de se comporter comme « militants » plutôt que comme chercheurs). Dans ce cas, « partager l'émotion de colère et de haine, c'est transformer un blocage, une incapacité à réviser sa situation socio-économique, en une résistance à la révision, donc en une valeur commune. Mais il s'agit d'une valeur purement négative… » (Livet, 2002, p. 141). Mais les valeurs négatives motivent tout autant l'action que les valeurs positives !

Sans doute conviendrait-il d'expliquer comment un partage d'émotions génère une émotion collective. On peut dire qu'il le fait en plaçant l'émotion et son objet « entre » les individus. Mais une émotion peut être « entre » des individus de plusieurs manières, dont les deux suivantes. Elle peut l'être d'abord du fait qu'ils l'éprouvent pareillement et simultanément à

propos du même objet, et que cela est manifeste aux uns et aux autres, parce qu'elle est visible dans leurs expressions et leurs comportements. Il y a alors un simple partage de fait, qui ne confère un caractère collectif à l'émotion qu'au sens distributif du terme. Elle peut l'être ensuite parce qu'elle est ressaisie, configurée et soutenue par une communication (à condition de ne pas réduire celle-ci à une transmission d'informations), qui transforme le partage de fait en un « partage partagé ». L'émotion change alors de statut du fait d'un acte de focalisation conjointe sur son objet et les affects qu'il suscite : ils sont désormais « entre » les individus d'une façon différente ; ils sont devenus les leurs « ensemble », parce que leur expérience est devenue commune et publique à travers la communication. Nous reprenons ici le point de vue de Dewey sur l'opérativité de la communication (Dewey, 1925), en l'explicitant par un argument de Charles Taylor (1985). Taylor prend l'exemple d'un échange entre deux passagers anonymes dans un train qui, à un moment donné, se disent combien ils souffrent de la chaleur ambiante : cet inconfort qui leur était déjà mutuellement manifeste par la perception change alors de statut ; il est désormais « entre eux » de façon différente : il a été placé dans l'espace public institué par le langage. Bref, la communication linguistique fonde un espace public du fait qu'« elle place certaines affaires devant *nous* » ; elle nous conjoint, en tant que participants, « dans un acte commun de focalisation » (*Ibid.*, p. 260), qui génère une expérience commune et publique.

Références bibliographiques

J. Dewey, 1925, *Experience and Nature*, New York, Dover Publications Inc.

J. Dewey, 1931, « Qualitative thought », in *The Later Works*, vol. 5, p. 243-262.

J. Dewey, 1993, *Logique. Théorie de l'enquête*, Paris, PUF [1938].

J. Gusfield, 2009, *La Culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica [1981].

P. Livet, 2002, *Emotions et rationalité morale*, Paris, PUF.

C. Taylor, 1985, « Theories of meaning », in *Human Agency and Language. Philosophical Papers* 1, Cambridge, C. U. P., p. 248-292.